

CDG.26.314

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME

**ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION POUR LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.452-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-5 et L1414-2,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif au Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2026/037 du Conseil d'Administration du 8 juillet 2026 portant élection des membres de la CAO,

Considérant que cette commission est présidée par le Président de Centre de Gestion de la Somme ou son représentant,

Considérant qu'en application du dernier alinéa de l'article 28 du décret n°85-643 susvisé, le Président du Centre de Gestion peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à un membre du Conseil d'Administration,

Considérant que Monsieur Ludovic FIRMIN n'est ni membre titulaire, ni membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Ludovic FIRMIN, membre du Conseil d'Administration, est désigné pour présider la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

Article 2 :

En cette qualité de Président, Monsieur Ludovic FIRMIN reçoit délégation pour présider les séances de la CAO et signer tous les actes s'y rapportant.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée,
- Publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme : www.cdg80.fr

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, sis 14 rue Lemerchier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Amiens, le 8 juillet 2026

Le Président,

 

Franck DARRAGON

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.